



# Achat immobilier avec erreur d'attribution de cave

Par **HADDAD NAZIH**, le **31/10/2016** à **18:22**

Bonjour,

En Juin 2015, j'achète par le biais d'une agence immobilière qui a passé une annonce sur le site de "seloger.com", un appartement avec cave à IVRY SUR SEINE.

L'agent immobilier m'a fait visiter les lieux, puis en Septembre 2015 nous avons signé la vente chez le notaire.

Nous avons rénové l'appartement ainsi que la cave qui était abandonnée et servait de déchèterie .

Il y a quelques semaines, une copropriétaire de l'immeuble me réclame de lui rendre sa cave. Je prends contact avec elle et nous constatons que la cave indiquée sur l'acte de vente est la même pour nous deux, ce qui diffère c'est le numéro de lot.

Je contacte le syndic de l'immeuble (qui est aussi l'agent immobilier qui m'a vendu l'appart), il m'envoie un plan des caves et je constate que ma cave n'est pas la 2ème à gauche comme décrit dans l'acte, mais celle d'en face, je vais au sous sol et je constate aussi qu'en face il y a "un emplacement de cave" et que la cave n'a jamais été édiflée.

Je contacte l'ancien propriétaire, il avoue à mi-mot qu'il a jamais fait cloisonner sa cave, alors que nous avons signé en septembre pour un appart avec une cave la deuxième porte à gauche au sous sol..

Que me conseillez-vous de faire??

Qui est le premier responsable??

Contre qui je devrai me retourner, et quelle action je dois entreprendre?

Merci de vos réponses..